

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du Centre Communal d'Action Sociale

Date de convocation :

18 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : **9**

Nombre de membres présents : **8**

Nombre de membres excusés : **1**

Nombre de membres non excusés :
néant

Nombre de membres votants : **8**

Objet :

Aide exceptionnelle

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 novembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Madame **Françoise CHANCEL**.

Étaient présent(e)s :

Danielle **Descombes**, Hélène **Jean-Baptiste**, Françoise **Soulaire**, Corinne **Manchon** représentant le Conseil municipal, Josiane **Hanks** représentant l'Union Départementale des Associations des Familles, Patricia **Grospretre**, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Anne **Prettre** représentant les personnes âgées

Étaient absente excusée : Nelly **Dufour**, représentant les personnes Handicapées,

Secrétaire de séance : Danielle DESCOMBES

Madame la Présidente soumet aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale la situation de :

Afin de lui venir en aide, Madame la Présidente propose que le Centre Communal d'Action Sociale lui attribue une aide exceptionnelle, d'un montant de 500€.

Après avoir entendu l'exposé de Madame CHANCEL, Présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Pour : **8**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Accepte d'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de **500€** à la personne précitée,

Dit que les crédits sont prévus à l'article 65134 du budget primitif 2024.

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,

Fait au Tremblay-sur-Mauldre

Le 27 novembre 2024

Publiée par affichage en Mairie 27 novembre 2024

Reçue à la Préfecture le 27 novembre 2024

**La Présidente,
Françoise CHANCEL**

